



Formulaire obligatoire
(article 40A de l'annexe III
au code général des impôts)

Identification du destinataire

THOMAS THIBAUT EIRL
9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

Adresse du déclarant
(Quand celle-ci est différente
de l'adresse du destinataire)

S.I.E. 3400202	N° dossier 351638	Clé 18	Régime NI	IFU 651	Adresse mail contact@asep34.fr
DÉCLARANT		N° siret 4 8 4 8 1 4 8 7 6 0 0 2 1	N° de téléphone		

Attention : Toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de déposer par voie dématérialisée leur déclaration de résultats et ses annexes. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Indiquez ci-contre les éventuelles modifications intervenues (ancienne adresse en cas de changement au 1 ^{er} janvier précédent, rectification des informations préidentifiées sur la déclaration, etc.) :		
Adresse des cabinets secondaires :		
Adresse du domicile du déclarant :		9 Impasse Les Hauts de Sérignan 34410 SERIGNAN
Nature de l'activité :	Services administratifs combinés de bureau	Date de début d'exercice de la profession : 05102015
SI VOUS ÊTES MEMBRE :	Dénomination et adresse du groupement, de la société :	
<ul style="list-style-type: none"> d'une société ou d'un groupement exerçant une activité libérale et non soumis à l'impôt sur les sociétés d'une société civile de moyens 		

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ANNÉE 2016 OU À LA PÉRIODE DU : **AU** (si l'activité a commencé ou cessé en cours d'année)

RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (Ces résultats sont à reporter sur la déclaration de revenus n° 2042 C-PRO) voir renvois à la notice

1- Résultat fiscal (report des lignes 46 ou 47 de l'annexe 2035 B) Bénéfice :		Déficit :	1 589
Prélèvement à la source - Produits et charges exclus du calcul des acomptes d'impôt sur le revenu dus à compter de 2018 : - Produits : subvention d'équipement, indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément d'actif immobilisé, produits ou recettes ayant la nature de plus-values définies à l'art. 39 duodecimes. - Charges : les charges ou dépenses ayant la nature de moins-value à l'art. 39 duodecimes.			
Revenus de capitaux mobiliers (y compris les crédits d'impôt) ④			

2- Plus-values ③ à long terme imposable au taux de 16 %	à long terme exonérées (art. 238 quindecies du CGI)	à long terme dont l'imposition est différée de 2 ans (art.39 quindecies I-1 du CGI).....
à long terme exonérées (art. 151 septies du CGI)	à long terme exonérées (art. 151 septies A du CGI).....	à long terme exonérées (art. 151 septies B du CGI).....

3- Exonération et abattements ③ et ④ pratiqués Sur le bénéfice : ... Sur les plus-values à long terme imposables au taux de 16 % ...

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies : Activité exercée en zone franche urbaine, territoire entrepreneur art. 44 octies ou art. 44 octies A : Autres dispositifs : ... Date de création (ou d'entrée) dans un des régimes visés ci-avant :

Entreprise nouvelle, art. 44 quindecies :

Zones franches DOM, art. 44 quaterdecies : Activité éligible à l'exonération en faveur des jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies A : Date de début d'activité (ou de création) dans le régime visé ci-avant :

Viseur conventionné **AA ou OMGA**

Nom, Adresse, Téléphone, Télécopie

- du professionnel de l'expertise comptable : DGL EXPERTS CONSEILS 2 RUE RENE GOMEZ 34500 BEZIERS 0467092727

- du conseil :

- de l'association agréée ou de l'organisme mixte de gestion agréé : AGA PL* Rue Louis Lépine BP 21086 34007 MONTPELLIER 0467209898

- N° d'agrément de l'AA ou de l'OMGA : 201340

A SERIGNAN, le 03/05/2017

Signature et qualité du déclarant
THIBAUT THOMAS Chef d'entreprise

SAGE Experts-comptables janvier 2017

RÉGIME DE LA DÉCLARATION CONTRÔLÉE

NOM ET PRENOMS ou DÉNOMINATION :	THOMAS THIBAUT EURL	
N° SIRET	48481487600021	

II - DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES c

Nature des immobilisations cédées	Date d'acquisition	Date de cession	Valeur d'origine	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values		
							à court terme 5	à long terme 6	
			1						
Plus ou moins-value nette à court terme (à reporter ligne CB ou CK de l'annexe 2035 B) →									
Vous optez pour l'étalement de la plus-value à court terme : <input type="checkbox"/> →				Plus-value nette à long terme imposable (à reporter page 1 de la déclaration 2035) →					
Plus-values à court terme exonérées ●				Plus-values nettes à long terme exonérées ● (à reporter page 1 de la déclaration 2035)					
Article 151 septies du CGI		Article 238 quindecies du CGI		Article 151 septies du CGI		Article 238 quindecies du CGI			
Article 151 septies A du CGI				Article 151 septies A du CGI		Article 151 septies B du CGI			

III - RÉPARTITION DES RÉSULTATS ENTRE LES ASSOCIÉS (tableau réservé aux sociétés) d

Nom, Prénom, domicile des associés	Parts dans les résultats en %	Répartition			
		du résultat fiscal			de la plus-value nette à long terme
		Quote-part du résultat	Charges professionnelles individuelles	Montant net	
Report des totaux de la dernière annexe					
Totaux →					

SAGE Experts-comptables janvier 2017

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

AIDE AU SUIVI ET À L'AFFECTATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

I - Affectation des plus-values à court terme			Montants nets des plus-values réalisées	Montants antérieurement réintégrés	Montants compris dans le résultat de l'année	Montants différés ¹
Plus-values réalisées au cours de l'année	Imposition répartie sur 3 ans					
	Imposition répartie sur une durée différente (article 39 <i>quaterdecies</i> 1 <i>ter</i> du CGI)					
	Totaux →					
			Montants nets des plus-values réalisées à l'origine	Montants antérieurement réintégrés	Montants réintégrés au résultat de l'année ²	Montants restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des années antérieures	Imposition répartie sur 3 ans au titre de :	2015				
		2014				
	Imposition répartie sur une durée différente (article 39 <i>quaterdecies</i> 1 <i>ter</i> du CGI)					
	Totaux →					
II - Suivi des moins-values à long terme				III - Affectation des moins-values et plus-values à long terme taxables à 16 %		
Origine	Moins-values à 16 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'année	Soldes des moins-values à 16 % à imputer	1 - Imputation des moins-values à long terme en cas de cession, cessation		
				Moins-value à long terme à 16/(33 1/3) (A)	Bénéfice de l'année de cession, cessation (B)	(A) - (B)
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix années antérieures restant à déduire	2016			2 - Plus-value à long terme taxable au taux de 16 %		
	2015			Montant net de la plus-value à long terme de l'année (A) ³		
	2014			À imputer éventuellement sur :		
	2013			- Déficit de l'année (B)		
	2012			- Sur les moins-values à long terme (C) des années antérieures		
	2011			- Divers (déficits antérieurs) (D) ⁴		
	2010					
	2009					
	2008					
	2007					
2006			Reste = A - (B + C + D) (à reporter page 1 de la déclaration n° 2035)			
¹ Fraction totale de la plus-value à court terme dont l'imposition est étalée.			³ Il s'agit de la plus-value figurant au tableau de détermination des plus et moins-values de la déclaration n° 2035.			
² Fraction totale des plus-values à court terme dont l'imposition a été antérieurement différée et réintégrée dans les résultats de l'année.			⁴ La plus-value à long terme peut, le cas échéant, servir à absorber les déficits non encore imputés sur le revenu global.			

COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

pour AJ 12 mois

Si ce formulaire est déposé sans informations chiffrées, cocher la case Néant ci-contre :
Ne porter qu'une somme par ligne (ne pas porter les centimes)

1		NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION		THOMAS THIBAUT EIRL															
		Nature de l'activité (1)										Services administratifs combinés de bureau		Code activité pour les praticiens médicaux					
N° SIRET		4	8	4	8	1	4	8	7	6	0	0	0	2	1	si exercice en société (2) AV		Nombre d'associés AS	
Résultat déterminé (2) :		d'après les règles «recettes-dépenses» AK						d'après les règles «créances-dettes» AL						X					
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV		Taxe incluse				CW		Non assujetti à la TVA AT				X			
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM		X		Année d'adhésion		AN		2016		Nombre de salariés		AP		Salaires nets perçus		AR	
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col. 4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA		1		079													
2														2 230					
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais ①.....												AA					
	2	A déduire Débours payés pour le compte des clients ②.....												AB					
	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés [.....]) ③.....												AC					
	4	Montant net des recettes.....												AD	2 230				
	5	Produits financiers ④.....												AE					
	6	Gains divers ⑤.....												AF					
	7	TOTAL (lignes 4 à 6).....												AG	2 230				
3																			
D É P E N S E S	8	Achats ⑥.....												BA					
	9	Frais de personnel { Salaires nets et avantages en nature ⑦.....												BB					
	10	{ Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière).....												BC					
	11	{ Taxe sur la valeur ajoutée.....												BD					
	12	Impôts et taxes ⑧ { Contribution économique territoriale.....												JY	185				
	13	{ Autres impôts.....												BS	96				
	14	⑧ Contribution sociale généralisée déductible.....												BV	48				
	15	Loyer et charges locatives.....												BF					
	16	Location de matériel et de mobilier - dont redevances de collaboration ⑨.....												BW	13				
	17	Entretien et réparations.....												} TOTAL : travaux, fourniture et services extérieurs	BH	1 759			
	18	Personnel intérimaire.....																	
	19	Petit outillage ⑩.....																	
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité.....																	
	21	Honoraires ne constituant pas des rétrocessions ⑪.....												} TOTAL : transport et déplacements	BJ	514			
	22	Primes d'assurances.....																	
	23	Frais de véhicules ⑫.....												} TOTAL : frais divers de gestion	BK	950			
24	(cochez la case si évaluation forfaitaire <input checked="" type="checkbox"/>) Autres frais de déplacements (voyages...).....																		
25	Charges sociales personnelles ⑬ : dont obligatoires BT 950 dont facultatives BU												} TOTAL : frais divers de gestion	BM	377				
26	Frais de réception, de représentation et de congrès.....																		
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone.....																		
28	Frais d'actes et de contentieux.....																		
29	Cotisations syndicales et professionnelles.....												} TOTAL : frais divers de gestion	BN					
30	Autres frais divers de gestion.....																		
31	Frais financiers ⑭.....												} TOTAL : frais divers de gestion	BP					
32	Pertes diverses ⑮.....																		
33	TOTAL (lignes 8 à 32).....												BR	3 940					

COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION THOMAS THIBAUT EIRL

N° SIRET 4 8 4 8 1 4 8 7 6 0 0 0 2 1

D É T E R M I N A T I O N	43	Excédent (ligne 7 - ligne 33)	CA						
	35	Plus-values à court terme ¹⁶	CB						
	36	Divers à réintégrer ¹⁷	CC	494					
	37	Bénéfice Sté civile de moyens ¹⁸	CD						
	38	TOTAL (lignes 34 à 37)	CE	494					
	39	Insuffisance (ligne 33 - ligne 7)	CF	1 710					
	40	Frais d'établissement ¹⁹	CG						
	41	Dotations aux amortissements ²⁰	CH	373					
	42	Moins-values à court terme	CK						
	D U	21	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine - territoire entrepreneur »	CS		dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » Hors CICE	AX		CL
			dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont abondement sur l'épargne salariale	CT		
			dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO		
			dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ		
	44	Déficits Sté civile de moyens ¹⁸	CM						
45	TOTAL (lignes 39 à 44)	CN	2 083						
46	Bénéfice (ligne 38 - ligne 45)	CP							
47	Déficit (ligne 45 - ligne 38)	CR	1 589						

5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :	CX	
		Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :	CY	
		- dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :	CZ	
6	Contribution économique territoriale ²³	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :	AU	

7 Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) ^B et ¹²
(1) Type : T (véhicule de tourisme) ; M (moto) ; V (vélomoteur, scooter); (2) mettre une croix dans la colonne; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.

Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
Modèle(s)	Types (1)			(2)	Type de carburant (3)				
CITROEN C5	T	9	X			854	508		
- Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques →									
Total ^A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; Total ^B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A	508	B

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

N° SIRET

4	8	4	8	1	4	8	7	6	0	0	0	2	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Nom et prénom du déclarant ou dénomination:

THOMAS THIBAUT EIRL

Adresse professionnelle:

9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN

Code postal :

34410

 Ville

SERIGNAN

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ANNÉE	16	OU À LA PERIODE DU :		AU :	
A. RECETTES					
Montant net des honoraires ou recettes provenant de l'exercice d'une profession non commerciale		EF			
Gains divers (à l'exclusion des remboursements de crédit de TVA)		EG			
TVA déductible afférente aux dépenses mentionnées aux lignes EJ à EP ¹		EH			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles lorsqu'elles se rapportent à une activité normale et courante		EN			
TOTAL 1		EI			
B. DÉPENSES					
Achats		EJ			
Variation de stock ²		EK			
Services extérieurs à l'exception des loyers et redevances ³		EL			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois ³		EM			
Frais de transport et de déplacement ³		EO			
Frais divers de gestion		EP			
TVA incluse dans les recettes mentionnées ligne EF ¹		EQ			
Taxes sur le chiffre d'affaires et assimilées, contributions indirectes, taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		ER			
Dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois en proportion de la seule période de location-gérance, de crédit-bail ou de location		EU			
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles lorsqu'elles se rapportent à une activité normale et courante		EV			
TOTAL 2		EW			
C. VALEUR AJOUTÉE					
Calcul de la valeur ajoutée TOTAL 1 – TOTAL 2		EX			
D. COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur la déclaration n° 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les relevés n°s 1329-DEF et 1329-AC)		JU			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujetti à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE), compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.					
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE		AH			
Chiffre d'affaires de référence CVAE		AJ			
Période de référence	KA		/		/
Date de cessation	MA		/		/



(liste des personnes ou groupements de personnes de droit
ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

N° DE DÉPÔT

EXERCICE CLOS LE

Si ce formulaire est déposé sans informations,
cocher la case néant ci-contre :

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables janvier 2017

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, Mme pour Madame ou Mlle pour Mademoiselle.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Formulaire obligatoire
(article 40 A de l'annexe III
au Code général des impôts)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit
ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



N° 2035-G-SD 2017

(1)

N° DE DÉPÔT

EXERCICE CLOS LE

Si ce formulaire est déposé sans informations,
cocher la case néant ci-contre :

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>
Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>
Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>
Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>
Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>
Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>
Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>
Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>

SAGE Experts-comptables janvier 2017

(1) Lorsque le nombre de filiales et participations excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

INFORMATIONS GENERALES

DECLARATION DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE		OGBNC00
Je soussigné(e),		
Identification du professionnel de la comptabilité		
Dénomination :	DGL EXPERTS CONSEILS	N° SIRET : 48190518000024
Adresse :	2 RUE RENE GOMEZ 34500 BEZIERS	
déclare que la comptabilité de		
Identification de l'entreprise adhérente		
Dénomination :	THOMAS THIBAUT EURL	N° SIRET : 48481487600021
Adresse :	9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN 34410 SERIGNAN	
Tel :		Code activité NAF : 8211Z
Profession de l'adhérent		
Profession :	Services administratifs combinés de bureau	
adhérent de l'association agréée		
Identification de l'association agréée / organisme mixte de gestion		
N° Agrément :	201340	
Désignation :	AGA PL*	
Adresse :	Rue Louis Lépine BP 21086 34007 MONTPELLIER	
• est tenue ① ou surveillée ② et présentée conformément aux exigences de l'article 99 du CGI et conformément aux normes professionnelles auxquelles les professionnels de l'expertise comptable sont soumis, et que, les déclarations fiscales communiquées à l'administration fiscale et à l'association agréée sont le reflet de la comptabilité. (B)		1
Format/Type de réponse		Réponse
est tenue selon :		
①	La nomenclature comptable prévue par l'arrêté du 30 janvier 1978	
②	Le plan comptable professionnel retraité pour établir une déclaration selon les recettes encaissées et les dépenses payées.	
③	Le plan comptable professionnel non retraité, la déclaration faisant état des créances acquises et des dépenses engagées.	
④	Le plan comptable général retraité pour établir une déclaration selon les recettes encaissées et les dépenses payées	
⑤	Le plan comptable général non retraité pour établir une déclaration selon les créances acquises et les dépenses engagées (en application de l'article 93A du CGI)	4
Si plan comptable professionnel (A)	Profession de : Prévu par (référence aux dispositions réglementaires) :	
atteste que la comptabilité est tenue avec un logiciel conforme aux exigences techniques de l'administration fiscale en vertu d'une attestation fournie par l'éditeur du logiciel.		X
La présente déclaration est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.		
Le	03/05/2017	A : BEZIERS Nom du signataire : Jean Guillerminet

SAGE Experts-comptables janvier 2017

(A) Si plan comptable professionnel : ces deux informations sont à remplir si la réponse fournie pour la donnée BC/CCI est ② ou ③ .

(B) Les réponses possibles sont ① pour "tenue" ou ② pour "surveillée"

Le nom du signataire doit être le nom de l'expert comptable et non pas le nom du cabinet ou de l'émetteur récupérés à partir des NAD entête.

INFORMATIONS GENERALES

THOMAS THIBAUT EURL

OGBNC01

Généralités	Réponses
Nom de la personne à contacter sur ce dossier au sein du cabinet	JEAN- GUILLERMINET
Mail du cabinet ou de la personne à contacter au sein du cabinet	kevin.tita-farinella@dgl.fr
Renseignements divers	Réponses
Statut du conjoint dans l'entreprise :	5 - sans conjoint
Le fonds a-t-il été créé par l'adhérent ?	1 - Oui
Prélèvements personnels faibles : y a-t-il d'autres sources de revenus dans le foyer ?	
Possibilité de réduction d'impôt pour frais de tenue de comptabilité : y a-t-il eu renonciation volontaire ?	2 - Non
Plafonnement des cotisations loi Madelin : le calcul a-t-il été fait ?	
Si l'adhérent a cessé son activité - Date de la cessation - Motif de la cessation	
Ouverture d'une procédure collective	
L'adhérent a-t-il perçu des revenus professionnels à l'étranger ?	
Faits significatifs, particuliers ou exceptionnels ayant une incidence sur l'analyse des comptes ou sur le contrôle de cohérence des comptes (A)	

Locaux Professionnels	Réponses
9 impasse les hauts de sérignan SERIGNAN	4 - Usage gratuit

VEHICULES UTILISES A TITRE PROFESSIONNEL						
Désignation	Type (A)	Mode de détention (B)	% Prof.	Date de 1ère mise en circulation	Taux d'émission de CO2 (C)	Valeur TTC du véhicule

(A) Type : (1) Tourisme, (2) Utilitaire, (3) Moto, (4) Vélo, vélomoteur, scooteur.

(B) Mode de détention : (1) Propriété, (2) crédit bail, (3) Location Longue Durée, (4) Location courte durée de 3 mois ou moins.

(C) Taux d'émission de CO2 : Voir rubrique V7 de la carte grise des véhicules mis en circulation à compter de juin 2004.

REINTEGRATIONS ET CHARGES MIXTES

THOMAS THIBAUT EURL

FRAIS MIXTES - DETAIL DIVERS A REINTEGRER			OGBNC03
		Néant	
Nature de la charge	Montant Total	Mode de réintégration (1)	Montant réintégré
Salaires nets et charges sociales			
Autres impôts			
Loyers et charges ou Ch.de copropriété			
Location de matériel et mobilier			
Entretien réparation			
Chauffage, eau, gaz, électricité			
Assurances autres que véhicules			
Véhicules : Amortissement - quote-part non déductible fiscalement			
Véhicules : Amortissement - quote-part non déductible relative à l'usage privé ou salarié			
Véhicules : Crédit-bail ou location - quote-part non déductible fiscalement			
Véhicules : Crédit-bail ou location - quote-part non déductible relative à l'usage privé ou salarié			
Véhicules : Autres frais (ligne 23) quote-part privée ou salariée			
Véhicules : Intérêts d'emprunt - quote-part relative à l'usage privé ou salarié			
CRDS & CSG	29	1 - Divers à réintégrer	29
Loi Madelin			
Fournitures de bureau, Documentation P et T			
Quote-part frais de repas non déductible			
Intérêts d'emprunt (hors véhicule)			
Autres frais financiers + agios			
Frais de comptabilité et d'adhésion à l'AGA	741	1 - Divers à réintégrer	494
Amendes et pénalités			
PVCT réintégrée			
Moins value quote-part privée			
Autres			

(1) Mode de réintégration : Extra comptable en « Divers à réintégrer » (1) / comptable en décote directe (2).

TABLEAU DE PASSAGE	OGBNC04
Reconstitution de la déclaration N° 2035 au vu de la trésorerie	

	Néant	
CODES	OBSERVATION DEMANDEE - CONTROLE DE REGULARITE	MONTANTS
AA	Solde comptable des comptes de trésorerie au 31/12	1 874
AB	Prélèvements personnels	
AC	Versements SCM	
AD	Capital emprunté remboursé dans l'année	
AE	Acquisitions d'immobilisation	
AF	Quote-part privée (dépenses mixtes)	
AG	TVA décaissée	
AX	TVA déductible sur immobilisation	
AY	TVA déductible sur biens et services (case CY de la 2035B)	
AZ	Autres (à préciser) AUTRES DEPENSES PATRIMONIALES	327
AZ		
AZ		
AH	Total A	2 201
AJ	Solde comptable des comptes de trésorerie au 01/01	2
AK	Apports	3 910
AL	Quote-part frais SCM	
AM	Emprunt (capital reçu)	
AN	Montant encaissé suite à cession d'immobilisation	
AW	TVA encaissée (case CX de la 2035B)	
AP	Frais déduits non payés, frais forfaitaires	
BZ	Autres (à préciser)	
BZ		
BZ		
AQ	Total B	3 912
AR	Résultat théorique (Total A - Total B) (1)	(1 711)
AS	Dépenses professionnelles (ligne BR de la 2035A) (2)	3 940
AT	Encaissements théoriques ((1) + (2) = (3))	2 230
AU	Recettes nettes déclarées (ligne AG de la 2035A) (4)	2 230
AV	Situation à priori (= (4) - (3))	

Renseignements généraux concernant la TVA

Réponses

TVA sur les débits ou encaissements ?

Recettes inférieures au seuil de la franchise en base et option pour le régime réel : lettre d'option adressée à l'administration ?

N° Compte	Données comptables	Total HT	Répartition chiffre d'affaires						Taux % (1)	Exo
			Taux % (1)	Taux % (1)	Taux % (1)	Taux % (1)	Taux % (1)	Taux % (1)		
	Détail des comptes 70									
	Total CA									
	SI TVA sur la marge, Marge HT (si TVA sur marge non comprise dans détail ci-dessus)									
Produits - autres classes 7	Autres opérations (+ et -) (2)									
	Acquisitions intracommunautaires									
	Achats auto-liquidés (sous-traitance bâtiment, télécartes, etc.)									
	CORRECTIONS DEBUT D'EXERCICE									
	Compte de régularisation fin d'exercice (N-1)									
4181	+ Clients Factures à établir									
4198	- Avoirs à établir									
4687	+ Produits à recevoir									
487	- Produits constatés d'avance									
	Si TVA sur Encaissements									
410 à 4164	+ Créances clients									
4191 - 4196 - 4197	- Avances clients									
	+ Effets escomptés non échus									
	+/- Autres									

TVA COLLECTEE

CORRECTIONS FIN D'EXERCICE Compte de régularisation fin d'exercice (N)										
4181	- Clients Factures à établir									
4198	+ Avoirs à établir									
4687	- Produits à recevoir									
487	+ Produits constatés d'avance									
Si TVA sur encaissements										
410 à 4164	- Créances clients									
4191 - 4196 - 4197	+ Avances clients									
	- Effets escomptés non échus									
	+/- Autres									
AUTRES CORRECTIONS										
654 - 6714	- Créances irrécouvrables									
	+/- régularisation (N-1) en base									
	Base HT taxable									
	Base HT déclarée									
	Ecart en base (à justifier)									
	TVA à régulariser									
	Soldes des comptes TVA à la clôture	Soldes	Taux % (1)	Exo						
4457	TVA collectée (4)									
4455	TVA à décaisser									
44567	Crédit de TVA									
4458 (souvent 44587)	TVA à régulariser									

SAGE Experts-comptables Janvier 2017

TVA COLLECTEE

Commentaires, remarques, précisions de toutes natures :

Area for providing comments, remarks, and details of all kinds.

Régularisation de la TVA collectée de l'exercice portée sur les déclarations de l'exercice suivant	Réponses
Date de la déclaration	
Montant	
TVA DEDUCTIBLE	
Renseignements généraux concernant la TVA	
Montant HT des acquisitions d'immobilisations ouvrant droit à TVA récupérable	

(1) Il est préconisé que l'ordre d'affichage des taux TVA dans le tableau soit décroissant. Les taux à zéro ne sont pas acceptés.
 (2) Cette partie peut contenir les informations suivantes : Productions d'immobilisations, Cessions d'immobilisations, Transferts de charges, etc...

SAGE Experts-comptables janvier 2017

TVA - COMPTABILITE RECETTES/DEPENSES

THOMAS THIBAUT EIRL

CONTROLE DE TVA BNC					OGBNC06
Recettes inférieures au seuil de la franchise en base et option pour le régime réel : lettre d'option adressée à l'administration ?					
RECETTES	Base Hors taxe (*) (1)	Taux de TVA (2)	Montant de la TVA (1) x (2)	Base Hors Taxe (*) figurant sur la déclaration de TVA	Montant de la TVA figurant sur les déclarations CA3 ou CA12
		Exonérées			
		En franchise			
		Taux % (**)			
		Taux % (**)			
		Taux % (**)			
		Taux % (**)			
		Autre taux %			
		Autre taux %			
		Acquisition intracommunautaire Régularisation en base de TVA			
Total base HT		TOTAL	(3)		(4)

Si la donnée (3) différente de (4), justifier l'écart :

Montant de la TVA déductible	
------------------------------	--

Renseignements concernant la TVA déductible sur immobilisations		
Montant des acquisitions d'immobilisations ouvrant droit à TVA récupérable	HT	
	TTC	

(*) Si comptabilité tenue en TTC, ramener les bases en HT pour compléter les tableaux.

(**) Il est préconisé que l'ordre d'affichage des taux de TVA dans le tableau soit décroissant.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES - ASSOCIE				OGBNC07
Néant				X
Informations générales				
Nom & prénom de l'associé	Pas d'information disponible : <input type="checkbox"/>			
Valeur des parts sociales inscrites au patrimoine professionnel				
Quote-part de l'associé dans le résultat social en %				
Montant en € de la quote-part revenant à l'associé				
Informations				Montant
Honoraires Rétrocédés				
Impôts et Taxes	CET (CVAE et CFE)			
	CSG déductible			
Frais de véhicules (trajets domicile / lieu de travail)				
Charges sociales personnelles	Obligatoires			
	Facultatives			
Frais Financiers				
Autres (préciser la nature) :				
Total des Dépenses (B)				
Déductions diverses (C) (à préciser) :				
Réintégrations diverses (D) (à préciser) :				
RESULTAT NET DE L'ASSOCIE (A - B - C + D)				
Plus ou moins value réalisée sur la cession de :				
Montant :				
Frais de véhicules (à ne compléter qu'en cas d'utilisation du calcul forfaitaire)				
Modèle du véhicule	Type de véhicule (A)	Puissance du véhicule	Nombre de kilomètres	Montant des indemnités kilométriques

SAGE Experts-comptables janvier 2017

(A) Type : (1) Tourisme, (3) Moto, (4) vélo, vélomoteur, scooter

